



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA VERSAILLES-2025-2130964- PROF TPCAU cat 1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2130964

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Versailles
(ENSA Versailles)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de VERSAILLES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Versailles recrute un enseignant-chercheur (H/F) en TPCAU afin d'assurer les missions suivantes en lien avec les équipes existantes.

d'encadrer des doctorats, de renforcer les activités de recherche, de mener une réflexion sur l'architecture, de s'investir dans les publications scientifiques ainsi que dans l'organisation de colloques internationaux et d'expositions à caractère théorique.

La capacité de donner des cours en anglais est fortement appréciée

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au laboratoire de recherche LéaV, investissement dans l'un de ses 5 axes et auprès du champs TPCAUI. L'enseignant.e aura à construire un lien entre recherche et enseignement théorique, entre le LéaV et les enseignants du champs TPCAUI que ce soit à travers la publication scientifique, l'organisation de colloques et séminaires ou l'enseignement destiné au projet à travers la théorie architecturale ou l'intervention et l'enseignement en atelier

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat et habilitation à diriger les recherches (HDR). Le candidat ou la candidate doit être en mesure d'encadrer des thèses dès 2026.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).
Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'ÉNSA Versailles, créée en 1969, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une pédagogie etc.

Le dialogue permanent entre les enseignants, l'administration et les étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Les enseignants ont la liberté de développer les sujets (d'actualité ou fondamentaux).

En cycle Master, ces sujets s'organisent autour de cinq questions renouvelées tous les cinq ans, pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités sans renoncer au collectif. Trois principes fondamentaux organisent la formation en projet : la conception sur les grands territoires et le paysage du XXI^e siècle ; la maîtrise d'un savoir-faire plastique en représentation du projet ; la transdisciplinarité qui croise l'enseignement du projet avec arts plastiques, les SHSA ou l'expérimentation technique.

L'ÉNSA Versailles propose également un master 2 avec CY Cergy Paris Université, une formation HMNOP, une préparation au concours AUE, une formation post-master (Mastère), un double diplôme architecte-ingénieur, un master international avec un double diplôme franco-chinois architecte-urbaniste et une formation professionnelle au diplôme d'État d'architecte.

Description du service :

La recherche se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, autour de cinq axes thématiques : Éléments et phénomènes / Métropolisations et nouvelles formes d'urbanité / Hériter, Adapter, transmettre / Espaces, corps, sensibilités : une mise en récit du monde / Transition(s), Transformation(s). Les chercheurs, pour la plupart enseignants à l'école, entretiennent le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ÉNSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec l'Université Paris-Saclay, ainsi qu'avec CY Cergy Paris Université, et plus particulièrement son École Universitaire de Recherche, avec laquelle elle développe le doctorat par le projet.

Le projet d'établissement s'articule autour de la création d'un plan étudiant, de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiés au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle).

L'ÉNSA Versailles se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui permet de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux.

Liaisons hiérarchiques : Le directeur de l'ÉNSA Versailles

Liaisons fonctionnelles : La directrice des études et de la recherche